

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 16.01.2023	<p align="center">L'an deux mille vingt-trois Le 19 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p align="center"><u>Absentes excusées :</u> Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN</p> <p align="center"><u>Pouvoir :</u> Mme AUFFRET à Mme DELTRUC</p> <p align="center">SECRETARE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance</p>														
DATE D’AFFICHAGE 16.01.2023															
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19															
PRESENTS 17															
VOTANTS 18															
<p>Délibération N° 04/23</p> <p><u>Objet :</u></p> <p align="center">Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour la pose d'un sol souple dans les classes de l'école élémentaire et de la pose d'un préau dans la cour de l'école maternelle.</p>	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'installer dans les six classes de l'école élémentaire du sol souple plus confortable et moins bruyant que le carrelage.</p> <p>Au niveau de l'école maternelle, suite à l'aménagement d'une 4^{ème} classe dans le préau intérieur, faisant office de salle de motricité, il convient de faire poser un préau à l'extérieur permettant aux enfants d'être à l'abri les jours de pluie ou de grosse chaleur. La motricité étant assurée dans le préau de l'école élémentaire situé à proximité.</p> <table> <tr> <td>Le coût de la pose de sol souple est de :</td> <td align="right">44 707.00 euros HT</td> </tr> <tr> <td>Le coût de la pose d'un préau extérieur modulaire est de :</td> <td align="right">38 548.00 euros HT</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td align="right">83 255.00 euros HT</td> </tr> <tr> <td>Sollicitation du conseil départemental dans le cadre du fonds scolaire 40 % :</td> <td align="right">33 302.00 euros</td> </tr> <tr> <td>Sollicitation de l'Etat DSIL 40 % :</td> <td align="right">33 302.00 euros</td> </tr> <tr> <td>Reste à charge pour la commune :</td> <td align="right">16 651.00 euros</td> </tr> <tr> <td>Avance TVA par la commune :</td> <td align="right">16 651.00 euros</td> </tr> </table> <p>Après débat, le conseil municipal,</p> <p>APPROUVE, l'opération à l'UNANIMITÉ. AUTORISE, monsieur le Maire à solliciter l'Etat. AUTORISE, monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/01/2023</p> <p align="center"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>	Le coût de la pose de sol souple est de :	44 707.00 euros HT	Le coût de la pose d'un préau extérieur modulaire est de :	38 548.00 euros HT	Coût total :	83 255.00 euros HT	Sollicitation du conseil départemental dans le cadre du fonds scolaire 40 % :	33 302.00 euros	Sollicitation de l'Etat DSIL 40 % :	33 302.00 euros	Reste à charge pour la commune :	16 651.00 euros	Avance TVA par la commune :	16 651.00 euros
Le coût de la pose de sol souple est de :	44 707.00 euros HT														
Le coût de la pose d'un préau extérieur modulaire est de :	38 548.00 euros HT														
Coût total :	83 255.00 euros HT														
Sollicitation du conseil départemental dans le cadre du fonds scolaire 40 % :	33 302.00 euros														
Sollicitation de l'Etat DSIL 40 % :	33 302.00 euros														
Reste à charge pour la commune :	16 651.00 euros														
Avance TVA par la commune :	16 651.00 euros														